

LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS : FAIRE FACE À LA RÉGLEMENTATION

Maîtriser la réglementation sur les diagnostics immobiliers et ses impacts sur l'entreprise ; établir un plan d'action afin de ne plus la subir.

Objectifs Pédagogiques

À l'issue de la formation, chaque participant sera en capacité de :

- ✚ Maîtriser la réglementation des diagnostics immobiliers (amiante, performance énergétique, électricité...)
- ✚ En évaluer les impacts sur les différents métiers de son organisme.
- ✚ Décliner la réglementation en plan d'action et conduire le projet en interne.
- ✚ Communiquer efficacement en maîtrisant les éléments de langage.



Durée :
1 journée



Prérequis :
Aucun

Public

- ✚ Direction technique, Direction locative des organismes ayant en gestion des biens immobiliers.



Intervenants :
Consultant
spécialisé en
réglementation

Méthode pédagogique

- ✚ Alternance entre présentations réglementaires et cas pratiques, dont la construction d'un plan d'action.
- ✚ Échanges collectifs et séances de questions-réponses avec les participants.

Contenu

❖ Le cadre général

- ✚ Rappel des obligations (dont la loi ALUR)
- ✚ Les diagnostics : amiante, performance énergétique (DPE), plomb, gaz, électricité et risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT)

❖ Une étude de chaque diagnostic

- ✚ Présentation des obligations réglementaires
- ✚ Rappel des principales règles à respecter
- ✚ Comment détecter l'information essentielle : cas pratique
- ✚ Déramatiser certaines questions : quels éléments de langage adopter ?

❖ Établir un plan d'action afin d'être proactif

- ✚ Identification des grands impacts de la réglementation sur l'organisme
- ✚ Les conséquences financières de ces diagnostics (coûts directs et coûts cachés) : quelles pistes pour les réduire ?
- ✚ La nécessaire mise en place de procédures internes afin de ne plus subir
- ✚ De l'importance de suivre régulièrement le travail de vos diagnostiqueurs



Votre Interlocuteur

Erwan de KERGOMMEAUX
Senior Manager
Responsable de l'activité formation
e.kergommeaux@aatiko.fr
Tel : 06 61 87 76 22